

Silicone Aquarium

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification de la substance ou de la préparation:

Nom de produit Silicone Aquarium

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Mastic d'étanchéité

1.3 Identification de la société/entreprise:

SOULDAL N.V.
 Everdongenlaan 18-20
 B-2300 Turnhout
 Tel: +32 14 42 42 31
 Fax: +32 14 44 39 71
 msds@soudal.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

24h/24h:
 +32 14 58 45 45 (BIG)

2. Identification des dangers

DSD/DPD

Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou directive 1999/45/CE

3. Composition/informations sur les composants

Nom	N° CAS EINECS/ELINCS	Conc.	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note
triacétoxyéthylsilane	17689-77-9 241-677-4	1%<C<5%	C; R34	Skin Corr. 1B; H314	(1)

(1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16

4. Premiers secours

4.1 Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais
 Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical

4.2 Contact avec la peau:

Rincer à l'eau
 Du savon peut être utilisé
 Consulter un médecin si l'irritation persiste

4.3 Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau
 Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste

4.4 Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau
 Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Mousse polyvalente
 Poudre

Silicone Aquarium

Acide carbonique

5.2 Moyens d'extinction à éviter:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus

5.3 Dangers particuliers:

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru
Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion

5.4 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise

5.5 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants
Vêtements de protection
Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Voir point 8.2

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant
Voir point 13

6.3 Méthodes de nettoyage:

Recouvrir solide répandu avec sable/kieselguhr
Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur
Observer l'hygiène usuelle
Tenir l'emballage bien fermé

7.2 Stockage:

Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit sec
Conforme à la réglementation
Conserver à température de chambre
Temps de stockage max.: 1 année(s)

Tenir à l'écart de:

agents d'oxydation

Matériau d'emballage approprié:

plastiques

7.3 Utilisation(s) particulière(s):

Voir les informations transmises par le fabricant aux utilisations identifiées

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition:

8.1.1 Exposition professionnelle:

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.2 Contrôle de l'exposition:

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

Équipements de protection individuelle:

a) Protection respiratoire:

b) Protection des mains:

Gants

Silicone Aquarium

c) Protection des yeux:

Lunettes de protection

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales:

Aspect physique	Pâte
Odeur	Odeur de vinaigre
Couleur	Couleurs varient en fonction de la composition

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Point d'éclair	> 100 °C
Densité relative	1
Solubilité dans les solvants	Soluble dans les solvants organiques

9.3 Autres informations:

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter:

Risque d'incendie possible

sources de chaleur

Stabilité

Stable dans les conditions normales

10.2 Matières à éviter:

agents d'oxydation

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion

11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë:

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange.

11.2 Toxicité chronique:

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange.

Non repris dans classe de carcinogénicité (IARC,CE,TLV,MAK)

Non repris dans classe de mutagénicité (CE,MAK)

Non classifié comme toxique pour la reproduction (CE)

11.3 Effets aigus/symptômes:

Inhalation:

Pas d'effets connus

Contact cutané:

Pas d'effets connus

Contact oculaire:

Pas d'effets connus

Ingestion:

Pas d'effets connus

11.4 Effets chroniques:

Pas d'effets connus

12. Informations écologiques

Silicone Aquarium

12.1 Ecotoxicité:

triacétoxyéthylsilane

CL50 poissons

organisme	valeur	durée (h)	remarque
BRACHYDANIO RERIO	250 mg/l	96 h	

CE50 Daphnia

organisme	valeur	durée (h)	remarque
DAPHNIA MAGNA	62 mg/l	48 h	

CE50 autres organismes aquatiques

organisme	valeur	durée (h)	remarque
SCENEDESMUS SUBSPICATUS	73 mg/l	72 h	

12.2 Mobilité:

Composés organiques volatiles (COV)

< 2 %

Teneur en COV (g/l)

<26 g/l

Solubilité dans/réaction avec l'eau

Selon la littérature: insoluble dans l'eau

La matière coule dans l'eau

12.3 Persistance et dégradabilité:

Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible

12.4 Potentiel de bioaccumulation:

Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation

12.5 Résultats de l'évaluation PBT:

Non applicable, basé sur les informations disponibles

12.6 Autres effets nocifs:

Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Dispositions relatives aux déchets:

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, décision 2001/118/CE)

08 04 : déchets provenant de la FFDD de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)

08 04 10 : déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes EURAL peuvent être applicables

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon Directive 2008/98/CE

13.2 Méthodes d'élimination:

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets

13.3 Emballages:

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE)

15 01 02 : emballages en matières plastiques

14. Informations relatives au transport

ADR

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Numéro d'identification du danger	
Code de classification	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

RID

Transport	Non soumis
-----------	------------

Silicone Aquarium

Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Code de classification	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

ADN

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Code de classification	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

IMO

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
Polluant marin	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

ICAO

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

15. Informations réglementaires

15.1 Législation UE:

DSD/DPD

Non classé comme dangereux selon Directive 67/548/CEE et/ou Directive 1999/45/CE

15.2 Prescriptions nationales:

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid (Pays-Bas) 11
Identification déchet autres listes de déchets LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03

Allemagne

WGK 1
Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)

15.3 Règles communautaires spécifiques:

REACH Annexe XVII - Restriction Contient composant(s) repris dans l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

16. Autres données

Silicone Aquarium

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés.

Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez votre contrat de licence BIG pour de plus amples informations.

(*) = CLASSIFICATION INTERNE (NFPA)

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses
DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses
CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

R34	Provoque des brûlures
-----	-----------------------

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
------	---

Texte intégral de toute classe visée aux points 2 et 3:

Skin Corr.	Corrosion cutanée
------------	-------------------